

et les prix cités s'en trouvent haussés d'autant, d'où un prix de revient primitif du poisson de 4 cents .5 au lieu de 1 cent .5.

D. Ce prix de 1 cent .5 la livre versé au pêcheur vise une certaine variété ou catégorie de poisson?—R. Oui.

D. Un poisson mesurant plus de 22 pouces?—R. Entre 16 et 22 pouces. Au-dessous de ce chiffre, le poisson, appelé dorset par le pêcheur, rapporte à ce dernier .5 cent la livre.

D. Mais n'emploie-t-on pas aussi quelquefois ce poisson pour faire des filets?—R. Il est prouvé que cela se fait.

*M. Young:*

D. Les prix fournis par vous ne s'appliquent pas aux filets de poisson?—R. Non.

D. Et les prix du filet sont le triple du reste, je veux dire de ceux que vous avez indiqués?—R. Oui, ou presque, mais seulement par rapport au coût primitif du poisson.

*M. Sommerville:*

D. C'est ce qu'on appelle des poissons entiers, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Je veux dire: le poisson vendu tel que pris par le pêcheur.

*M. Senn:*

D. Savez-vous ce qu'il en coûte au distributeur pour la préparation?—R. Oui, ces frais apparaissent dans nos dossiers dans les réponses fournies au questionnaire par les compagnies.

D. Il sont considérables, je le sais: les boîtes coûtent cher ainsi que tout le reste.

M. SOMMERVILLE: Ils apparaîtront au rapport supplémentaire, et le Comité pourra en prendre connaissance.

Le PRÉSIDENT: Si je comprends bien, votre enquête est incomplète sous ce rapport; mais vous allez la compléter et vous déposerez ces états plus tard.

Le TÉMOIN: En effet, monsieur.

*M. Young:*

D. Avant de passer à autre chose, parlez donc du mémoire de M. Fraser, que je ne comprends pas parfaitement; la concurrence acharnée entre distributeurs, avez-vous dit, fait fléchir les prix payés aux pêcheurs; voulez-vous parler de la concurrence d'achat du poisson?—R. Non, de vente.

*M. Sommerville:*

D. Et cette concurrence effrénée a sa répercussion sur le pêcheur; c'est votre thèse?—R. En effet.

*M. Factor:*

D. En possédez-vous la preuve; pouvez-vous en fournir des exemples?—R. Oui, et en quantité provenant de grossistes sur les marchés soumis à l'enquête.

*M. Sommerville:*

D. Maintenant, l'industrie du salage et du marinage s'adresse surtout au commerce d'exportation, et je proposerais au Comité d'entendre des témoignages sur les moyens à adopter pour instituer un régime sérieux d'inspection et de classement.

D. Cette industrie se divise en deux, n'est-ce pas? Il y a la pêche sur les bancs et la pêche côtière?—R. C'est bien cela.

D. Et les deux participent à l'industrie du poisson salé et mariné?—R. Oui.